

Interventions publiques locales et mobilisation des ressources territoriales, Cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

التدخلات العامة المحلية وتعبئة الموارد الإقليمية، حالة بلديات ولاية تيزي وزو

Mme. Amiri Dalila

Université Mouloud Mammeri, FSECG

dalila.amiri15@gmail.com

Reçu le: 04/01/2019

Dr. Aknine Rosa

Université Mouloud Mammeri, FSECG

r_aknine@yahoo.fr

Accepté le/: 23/05/2019

Résumé : L'objet de notre contribution est d'analyser la pertinence des actions publiques économiques locales mises en place par l'État central et les collectivités territoriales pour booster des dynamiques locales. Notre problématique est de comprendre les raisons des retards dans la réalisation des projets publics locaux de développement. Pour ce faire, nous nous sommes rapprochées des responsables des communes de la wilaya de Tizi- Ouzou à travers des entretiens directs. Ces entretiens nous ont montrés que ces programmes rencontrent plusieurs obstacles que nous pouvons résumer en trois éléments : insuffisance des financements alloués, faible mobilisation territoriale des ressources et à l'inefficacité de la gouvernance.

Mots clés : Action publique, Collectivités locales, Mobilisation des ressources, Plans de développement, Projets de développement.

Abstract : The purpose of our contribution is to analyze the relevance of local public economic actions put in place by the central government and local authorities to boost local dynamics. Our problematic is to understand the reasons for the delays in the realization of the local public projects of development. To do this, we approached the heads of the municipalities of the wilaya of Tizi- Ouzou through direct interviews. These interviews have shown us that these programs face several obstacles that we can summarize in three elements: insufficient funding allocated, low territorial mobilization of resources and the inefficiency of governance.

Key Words: Public Action, Local Communities, Resource Mobilization, Development Plans, Development Projects.

JEL Classification : H83

* Auteur correspondant : Amiri Dalila (dalila.amiri15@gmail.com)

Introduction :

Dès l'indépendance, l'Algérie a opté pour une planification centralisée, associée à une politique d'aménagement du territoire. Cette décision est dictée par une situation caractérisée par une économie sous-développée et une volonté d'asseoir la présence de l'État (Benachenhou, A.1976) sur le territoire national après la guerre de libération nationale. Des programmes sectoriels et sociaux ont été ainsi lancés par les pouvoirs publics dans sa logique d'intervention par le haut.

À partir des années 90, l'État opère un changement de stratégie dans la conception, le financement et la mise en application des projets de développement, impliquant collectivités territoriales et autres acteurs à l'échelle locale. Une telle stratégie s'explique par une prise de conscience de la part de l'État et de la société civile que pour que les projets de développement réussissent, l'implication des collectivités territoriales et des autres acteurs locaux dans le processus de leur mise en place est essentielle. Par ailleurs, ces mutations malgré leur pertinence en matière de méthodologie, de conception et de réalisation des projets publics, des insuffisances persistent. Nos observations dans plusieurs communes de la wilaya de Tizi-Ouzou nous le confirment (l'insuffisance des financements, la lenteur de réalisation des projets lancés des projets, etc...). Notre article a pour objet de comprendre quelles sont les raisons qui font que les projets publics locaux peinent à atteindre les objectifs qui leur sont assignés ?. Il s'agira aussi de chercher à comprendre quelles sont les conditions dans lesquelles les acteurs concernés agissent, que ce soit lors de la mise en place des projets de développement local ou lors de leur réalisation ?. Les hypothèses du travail se présentent comme suit :

Hypothèse 01 : Les financements étatiques sont insuffisants, et les collectivités locales manquent de ressources. Les collectivités territoriales ne peuvent pas mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation de ces projets.

Hypothèse 02 : Les projets, mis en place dans le cadre de la planification centralisée, ne prennent pas en compte les spécificités locales de la wilaya. Cet article sera organisé autour du plan suivant : dans la première partie de ce travail on reviendra sur la genèse de l'intervention publique en Algérie (centralisée dans les années 60 à 80, déconcentrée à partir des années 90 et décentralisée par la suite). Dans la seconde partie on traitera des interventions publiques locales en Algérie. Dans la troisième partie on traitera des résultats des interviews effectuées sur terrain auprès des responsables publics des communes dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour répondre à notre problématique et atteindre notre objectif, nous avons adopté une démarche qualitative, dans laquelle les appréhensions des acteurs

sont importantes. Elle consiste dans une enquête de terrain dans laquelle nous avons ciblé les responsables de l'ensemble des communes de la wilaya (67). Nous leur avons posé dix questions directes au niveau des sièges des communes. Certains maires ont délégué leurs secrétaires généraux, considérés aussi comme ordonnateurs publics.

1. Genèse des théories des interventions publiques

L'intervention publique est liée au rôle assigné à l'État par les différents courants de la pensée économique. Ces derniers ont motivé l'ensemble des actions publiques à savoir : celles qui garantissent la souveraineté de l'État. Celles qui impliquent les pouvoirs publics dans la réalisation de projets communautaires ou publics. Ainsi que celles dont la fonction est de réduire les défaillances du marché. Chaque objectif renvoie à un type d'action. Si les actions traditionnelles sont liées aux missions régaliennes (sécurité et protection du territoire), les actions économiques permettent de créer des infrastructures (routes, ports, aéroports...). L'État devient investisseur.

1.1. Justifications traditionnelles et économiques

La théorie économique du XVIII^e siècle s'est intéressée au rôle de l'État dans le développement économique. Adam Smith considère que l'État doit assurer la construction d'infrastructures et d'ouvrages publics. Les autres missions reviennent à l'initiative privée. Pour les économistes néoclassiques, le rôle de l'État est minime : selon Léon Walras, Alfred Marshall et Vilfredo Pareto (Bénicourt, E. & Guerrien, B. 2008), le marché est le meilleur mécanisme d'allocation des ressources et l'État doit se contenter des missions régaliennes. Par ailleurs, les économistes du bien-être considèrent qu'il existe des situations où la concurrence pure et parfaite ne permet pas une allocation optimale des ressources. Ces économistes préconisent l'intervention systématique de l'État, par le biais de la production des biens et services publics dans le cadre des recommandations de l'économie de choix publics et l'économie néo-institutionnelle. Cette dernière à sa tête Arthur Pigou (Pigou, A. 1920) considère que le marché est imparfait. Il recommande ainsi, l'intervention publique dans l'économie. Selon ces économistes, la nature publique des biens n'est pas intrinsèque aux acteurs publics. Cependant, elle dépend des choix délibérés des agents économiques. L'économiste J.M. Keynes, quant à lui a développé sa théorie de plein emploi des facteurs de production dans laquelle il considère que l'intervention directe de l'État dans l'économie est le seul moyen pour stabiliser le marché. L'État devient ainsi investisseur et le déficit budgétaire permet d'arriver à un équilibre entre la demande globale et l'offre globale ainsi que de créer des emplois. Cette théorie a prévalu après la Seconde Guerre mondiale dans tous les pays d'Europe de l'Ouest qui ont connu pendant une trentaine d'années une croissance accélérée. Elle a débouché vers la période de l'État-

providence. Les courants théoriques des missions de l'État sont: la théorie marxiste où l'État détient tous les facteurs de production, par conséquent, investisseur par excellence. La théorie libérale qui prône l'État minimal. La théorie de l'État interventionniste de John Maynard Keynes. La théorie, institutionnelle ou l'école des choix publics qui, admet l'intervention de l'État dans la mise en place des projets d'utilité publique. La théorie de la croissance endogène qui cherche à légitimer l'intervention de l'État pour faire face aux multiples aléas internationaux. Par ailleurs, l'État-providence est confronté à la situation de crise financière, économique et sociale. Par conséquent, les actions publiques sont en mutations : elles suivent la conjoncture temporelle et spatiale. Elles sont à la recherche de nouvelles méthodes et pratiques aux niveaux national et local.

1.2. Pratiques des interventions publiques

Pendant longtemps, l'État s'est contenté de ses missions régaliennes, laissant l'action économique au secteur privé. Après la Seconde Guerre mondiale, les États en Europe se sont mis à investir dans les infrastructures de base. Ces actions sont justifiées par l'État de destructions des pays et l'incapacité du secteur privé à y faire face. Ces interventions ont eu pour objectif l'absorption du chômage et la création de dynamiques de croissance par des politiques publiques judicieuses. Dans les années 1970, les néolibéraux approuvent en partie l'intervention de l'État dans la réalisation des différents projets, ils défendent l'idée de la division des rôles entre deux niveaux :

- a- Au plan central, l'État prend les décisions stratégiques et détermine les objectifs principaux ;
- b- Dans le domaine intraétatique, les institutions décentralisées prennent en charge d'exécution les décisions opérationnelles. .

L'objectif de cette répartition est d'améliorer le rapport coût/efficacité des services sur la base de la modernisation et du pragmatisme de la gestion au sein des multiples administrations publiques. Cette approche permettra de faciliter la mise en œuvre des projets. L'interventionnisme étatique de l'Algérie date de la période post-indépendance. Bien que le pays ait connu plusieurs mutations et dynamiques, le principe de l'intervention reste très actuel.

2. Interventions publiques locales en Algérie

À partir des années 80, l'économie algérienne s'est confrontée à l'influence des événements externes. En effet, l'État lors de ses interventions doit prendre en compte plusieurs facteurs à savoir: la mondialisation, la construction européenne, la décentralisation, le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication, la modernisation des structures et les exigences des citoyens. Cependant le besoin d'une analyse des interventions à l'échelle locale se fait sentir de plus en plus.

L'augmentation de la population et la complexification de ses besoins, associée à une ouverture économique et sociale font que des revendications de spécificités se clament sur le territoire algérien. Pour répondre à ces demandes, l'implication des niveaux infra étatiques dans la prise des décisions et de leur application est instituée par l'État à travers le code communal (La loi 2011 relative à la commune) et le code de la wilaya (La loi 2012 relative à la wilaya). Par ailleurs, l'intervention locale en Algérie prend plusieurs dimensions pour faire face au manque de ressources budgétaires. L'État central tente de léguer certaines de ces prérogatives aux acteurs locaux, à leur tête les collectivités locales. Dans ce contexte et pour satisfaire les attentes de la population exprimées, la gestion publique (Greffé, X. 1999) se dote de nouvelles logiques qui sont qualifiées de nouveau management public (Alventosa, R. 2012) dans les années 1970, qui distingue entre la gestion publique et la gestion privée.

2.1. Définitions et rôles des collectivités locales

Les collectivités territoriales algériennes sont à la base du développement local, de réalisation des projets et de création de richesses pour satisfaire les citoyens. Elles s'incarnent en deux institutions : les communes et les wilayas. Le territoire algérien est divisé en 48 wilayas et 1 541 communes (CF les textes relatifs à l'organisation territoriale du pays). Le nom et le chef-lieu de chaque wilaya sont réglementés. La loi définit aussi la composition, la consistance et les limites territoriales des communes et des wilayas du pays.

La commune, (CF le code législatif) est la collectivité territoriale de base de l'État, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière, elle est créée par texte de loi. Elle est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté algérienne. Elle dispose d'une instance délibérante qui est l'assemblée populaire communale, d'un organe exécutif et d'une administration gérée par le secrétaire général de la commune, sous l'autorité exercée par le président de l'assemblée populaire communale. Elle permet la participation du citoyen à la gestion des affaires publiques et concourt avec la participation de l'État aux domaines suivants :

- L'administration et l'aménagement du territoire,
- Le développement économique, social et culturel,
- La sécurité, la protection et l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

La commune, dispose d'un budget pour couvrir l'ensemble de ses charges et réaliser ses missions locales. Chaque mission nouvelle dévolue ou transférée par l'État à la commune s'accompagne de l'affectation des ressources financières pour sa prise en charge permanente. La baisse, des recettes fiscales de la commune comme l'exonération fiscale et réduction des taux ou suppression d'un impôt décidée par l'État algérien, est compensée par un

produit fiscal au moins égal au montant différentiel lors de recouvrements réalisés.

La wilaya, (CF le code législatif) est la collectivité territoriale de l'État, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est aussi une circonscription administrative déconcentrée de l'État. Elle constitue un espace de mise en œuvre solidaire des politiques publiques et des concertations entre les différentes collectivités territoriales et l'État. Elle dispose de deux organes : l'Assemblée populaire de wilaya et le wali. Elle est le relai de l'État à l'échelle locale à travers les missions suivantes : l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, social et culturel, la protection de l'environnement, la promotion et l'amélioration du niveau de vie des citoyens. En sa qualité de circonscription administrative, elle est chargée de l'action déconcentrée de l'État. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques, dans le cadre défini de la répartition des compétences et des moyens de l'État, à travers les différents échelons centraux et territoriaux. La wilaya, dispose d'un budget en vue de financer les actions et programmes. L'assemblée populaire de wilaya (APW) contribue au développement local par des actions et des programmes inscrits dans ses prérogatives réglementées. Ces actions et programmes sont relatifs : au développement local, à l'assistance aux communes, à la couverture de ses charges de fonctionnement, à l'entretien et la promotion du patrimoine local.

L'intercommunalité, (CF le code législatif) entre plusieurs communes est définie clairement par la loi. Elle autorise deux ou plusieurs communes limitrophes de s'associer pour aménager ou développer en commun leurs territoires. Cette mise en commun des compétences permet de gérer les services publics de proximité suivant les lois et règlements en vigueur. Elle permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de créer des services et établissements publics communs. Les actions inscrites dans ce cadre sont réalisées par convention ou contrats, adoptés par délibérations. Elle constitue un espace de partenariat et de solidarité entre deux ou plusieurs communes limitrophes relevant d'une même ou de plusieurs wilayas du pays. Dans cette optique les collectivités locales prévoient l'ensemble des recettes publiques et dépenses publiques de l'année dans les budgets primitifs et supplémentaires. Les résultats budgétaires annuels sont enregistrés dans les comptes de résultats des ordonnateurs publics et les comptes de gestion des comptables publics.

2.2. Typologie des projets publics

L'État algérien est un État investisseur. Il intervient au niveau national par la mise en place des grands projets d'équipements et d'investissements publics. La part des investissements publics est de 1,91% du total des investissements (Rapport de l'agence nationale de développement de l'investissement. Juin

2018). Les secteurs d'activités concernés sont (les télécommunications, transport, industrie). Les projets entrepris par l'Etat sont inscrits dans les plans de développement (annuels et pluriannuels), puis intégrés dans la loi de finances annuelle dans laquelle on leur alloue des enveloppes budgétaires. Les communes inscrivent leurs programmes dans le cadre des plans communaux de développement. Ces projets sont dans leur majorité financés par le budget de l'État central. La wilaya quant à elle inscrit ses projets dans les plans sectoriels de développement. Ils sont grevés d'affectations spéciales. La caisse de garantie des collectivités locales participe aux financements des projets locaux des communes défavorisées. Les investissements publics sont financés sur la base des revenus issus de l'exportation du pétrole et du gaz (ce qui explique l'arrêt de certains projets à cause de la baisse des prix de pétrole en 2014). Le plan quinquennal de la période 2015-2020 a trouvé des difficultés pour se lancer. Plusieurs projets, du précédent plan, sont restés sans être réalisés. Cette réalité s'explique par la baisse des cours du pétrole, passés de 99 \$ américains en moyenne en 2014 à 53 \$ en 2015, puis 45 \$ en 2016 (www.gov.dz). Pour l'année 2016, le gouvernement a mis en place un nouveau plan de croissance économique, la période 2016-2030 est centrée sur le secteur privé et sur une stratégie triennale de stabilisation du budget public.

3. Interventions publiques locales dans les communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

À l'instar de l'ensemble du territoire algérien, la wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de plusieurs projets d'équipements publics (transport ferroviaire, logement, enseignement supérieur, agriculture)... pour assurer le développement local. Certaines des actions publiques sont basées sur le potentiel de ressources locales. Les enjeux se situent au plan des réformes dans les textes législatifs et de la décentralisation des décisions et des moyens.

3.1. Présentation générale de la wilaya

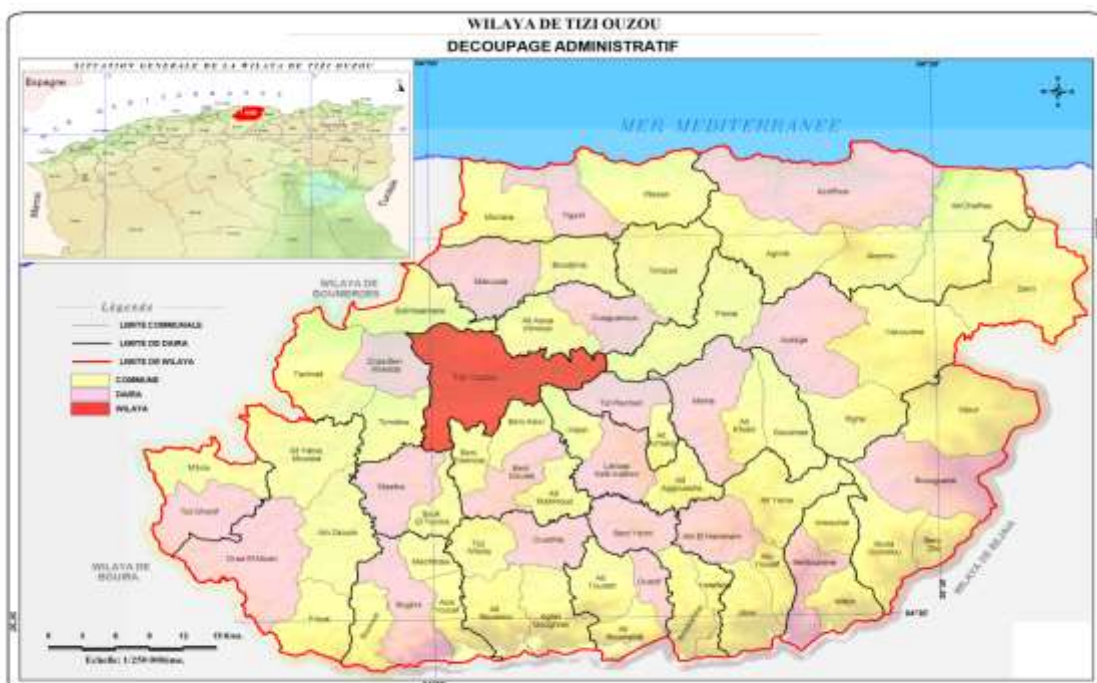
La wilaya de Tizi-Ouzou (Douik, R. 2011) est composée des montagnes, du grand Djurdjura, caractérisé par des sommets qui s'approchent des 2300m d'altitude. Son relief montagneux fortement accidenté s'étale sur une superficie de 2 994 km². Elle est localisée au nord Centre de l'Algérie. Elle est limitée par la mer Méditerranée au nord, la wilaya de Bouira au sud, la wilaya de Boumerdès à l'Ouest et la wilaya de Bejaia à l'Est. Elle contient une chaîne côtière composée des Daïras de Tizirt, Azeffoun, un Massif central situé entre l'Oued Sébaou et une dépression de Drâa El Mizan, Ouadhias. Son climat est méditerranéen, sec et chaud durant l'été, humide et froid en hiver. La population est à 1 290 575 habitants avec une densité de 436 habitant/km².

Elle est dotée d'une géographie et des potentialités naturelles économiques et culturelles considérables réparties sur vingt et une (21) daïrates et soixante-sept (67) communes. Elle dispose d'une importante infrastructure de base:

- Un réseau routier, composé de routes nationales sur une distance de 573,78 Km , des chemins de wilaya sur une distance de 652,31 Km et des chemins communaux sur une distance de 3 081,78 Km.
- Un réseau portuaire composé de 02 Ports de pêche (Azeffoun , Tigzirt).
- Un réseau ferroviaire sur une longueur de 18 Km, ce dernier est le maillon faible, il n'assure que les communes à l'ouest de la wilaya.

La carte géographique¹ qui suit, représente la wilaya de Tizi-Ouzou découpée en communes :

Carte 1 : Wilaya de Tizi-Ouzou



Source: Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2014

Tableau 1 : Données statistiques et indicateurs économiques

Principaux Indicateurs	Mesures	Situation 2012	Prévisions 2014
Densité de la population	Hbts/Km2	390	489
Taux d'urbanisation	%	49	51
Taux d'occupation des logements	Hbts /Logts	4.48	5.06
Taux de raccordement de l'AEP	%	98.80	99.00
Dotation journalière L/Habitant/ Jour	L /H/J	160	165
Taux de raccordement de l'assainissement	%	86	88
Taux d'électrification	%	96.20	96,80
Taux de raccordement au gaz	%	46.71	57,36
Taux de scolarisation 6-15ans	%	93	98
Parité fille/garçon	%	52	52
Taux d'occupation des classes dans le primaire	%	20	14
Taux d'occupation des classes dans le moyen	%	28	19
Taux d'occupation des classes dans les lycées	%	30	18
Médecins généralistes pour 1000 Habitants	Hbts	0.83	0.91
Médecins spécialistes pour 1000 Habitants	Hbts	0.72	0.92
Lits pour 1000 Habitants	Lits	2.20	2.34
Densité postale (BP pour 1000 Hbts)	BP	0.142	0.143
Densité téléphonique (Ligne Télé. fixes 1000 Hbts)	LT	86.74	98.09
Densité de raccordement à Internet pour 1000 Hab	RI	29.43	50.20

Source : Bilan annuel d'activités de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2013.

Le tableau 1, présente des données statistiques de la période 2012 et les prévisions 2014². Les principaux indicateurs de développement de la wilaya semblent s'améliorer en matière d'offres de services publics à caractère économique et social. Le tableau 2 présente le nombre d'entreprises et les emplois engendrés en 2015. Par ailleurs, les chiffres 2015 suivants, issus de l'annuaire statistique de la wilaya de Tizi Ouzou illustrant la répartition des emplois par secteur d'activité: l'artisanat : **86 998**, le commerce : **85 844**, l'administration : **78 890**, l'industrie : **13 427**, les Services : **13 264**, le

BTPH : 15 150, l'agriculture : 9 836. On constate que, la population active est déséquilibrée dans l'occupation des différentes branches d'activité.

Tableau 2 : Entreprises et emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Dispositifs	Domaines	Chiffres	Emplois	Chiffres
ANSEJ	Entreprises créés	1480	Emplois	4139
CNAC	Entreprises créés	902	Nombre d'entreprises en activité	879
	Nombre d'emplois générés	2413	Nombre d'emplois générés	944
Secteur juridique	Emploi public	1853	Emploi privé	11197
Micro crédit	Total nombre de demandeurs	31 248	Dont 2015	2054
Micro crédit	Total achats de conformité	27 094	Dont 2015	2186
Micro crédit	Total accords bancaires	6646	Dont 2015	1928

Source : Direction de l'emploi, wilaya de Tizi-Ouzou, 2015.

Pour mettre en place ce processus, un ensemble de projets et d'infrastructures, est mis en place. Ces projets sont programmés dans le cadre de politique nationale ou locale. Les programmes inscrits au titre des deux quinquennats ont pour objectifs d'améliorer les conditions de vie des citoyens d'une part et instaurer un meilleur climat d'investissement dans la wilaya. Dans leur mise en place et leur conception, ces programmes sont accompagnés par des acteurs publics locaux. Ces acteurs ont des prérogatives de conception, de réalisation et d'évaluation des projets. Les communes(67) et les villages (1400) sont dispersés à travers un relief accidenté. Cette dispersion pose des problèmes de mise en place des projets. Le relief montagneux qui prévaut dans la wilaya, n'est pas pris en compte par les pouvoirs publics lors de l'affectation des projets: les mêmes échéanciers, mêmes types de projets pour les plaines que pour les montagnes. Pour que les programmes atteignent leurs objectifs, il faut prendre en compte des spécificités de la wilaya, par conséquent il est opportun d'associer les acteurs locaux dans les projets de développement. Ce dernier est tributaire de la répartition équitable des différents projets d'investissement et le désenclavement des zones rurales.

3.2. Analyse des résultats de l'enquête relative aux responsables des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Les actions publiques étant l'œuvre des responsables des communes³. Pour comprendre les raisons qui font que les projets ont toujours des retards pour se réaliser. Nous nous sommes rapprochées des instances responsables de ces

réalisations en l'occurrence les ordonnateurs publics, les comptables publics ou les secrétaires généraux

a. Méthodologie d'investigation

L'opération consiste en une enquête de terrain visant les 67 communes de la wilaya (CF le questionnaire en annexe de l'enquête). Les questions abordées se rapportent: aux missions réalisées, aux procédures utilisées, aux contraintes rencontrées, aux réformes souhaitées en vue de concrétiser les projets inscrits dans leurs plans et aux financements alloués par l'État.

b. Synthèse des résultats obtenus

Tableau 3 : Résultats du questionnaire des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Réponses	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs
Questions10	%	%	%	%	%	%
1- Responsabilités du comptable public communal	Elargies 26,87%	Tutelles 29,85%	Décentralisées 14,93%	Limitées 31,34%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%
2-Textes réglementaires régissant la commune	Rigides 19,40%	Souples 13,43%	Flexibles 4,48%	Réformables 65,67%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%
3-Opérations des recettes de la commune	Elargies 7,46%	Tutelles 22,39%	Décentralisées 16,42%	Limitées 58,21 %	Aucune 0 %	Réformables Par nécessité 100%
4-Opérations des dépenses de la commune	Elargies 5,97%	Tutelles 41,79%	Décentralisées 10,45%	Limitées 46,27%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%
5-Exécution des recettes communales	Rigides 28,36%	Bureaucratiques 29,85%	Flexibles 10,45%	Réformables 35,82 %	Aucune 0 %	Réformables Par nécessité 100%
6- Exécution des dépenses communales	Rigides 28,36%	Bureaucratiques 35,82%	Flexibles 10,45%	Réformables 35,82%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%
7-Contrôles budgétaires	Rigides 37,31%	Bureaucratiques 29,85%	Flexibles 10,45%	Réformables 29,85%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100 %
8-Dérogations budgétaires	Rigides 43,28%	Bureaucratiques 22,39%	Flexibles 11,94%	Réformables 25,37%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%

9-Sanctions budgétaires	Dures 49,25%	Bureaucratiques 16,42%	Flexibles 2,99%	Réformables 32,84%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100%
10-Réformes budgétaires	Oui 53,73%	Discutables 38,81%	Libres 1,49%	Non 7,46%	Aucune 0%	Réformables Par nécessité 100 %
Nombre de 67 Communes	67	67	67	67	67	67

Source : Enquêtes 67 communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2017-2018.

Il ressort de notre enquête de terrain les résultats suivants :

- Les collectivités locales sont limitées dans leurs actions. Celles-ci sont dans leurs majorités sous tutelle du wali. Cette situation rend les procédures, de mise en place des programmes et la réalisation des projets, plus lentes. 31,34% des responsables enquêtés nous ont révélé que leurs responsabilités sont sous tutelle du wali. 65,67% d'entre eux considèrent que les textes et les lois régissant la commune sont à réformer.
- Le contrôle financier imposé est lourd pour les responsables locaux. Ils sont tenus de respecter une nomenclature budgétaire très rigide : les recettes publiques et les dépenses publiques sont fortement contrôlées ce qui implique des freins pour exécuter les budgets locaux. 58,21% trouvent que les procédures de recettes publiques sont limitées. 46,27% trouvent que les procédures de dépenses publiques sont limitées.
- Les dérogations budgétaires prévues sont rigides. Les sanctions budgétaires sont dures si les ordonnateurs tentent d'enfreindre la réglementation en vigueur. 43,28% des enquêtés trouvent que les dérogations budgétaires sont rigides. 49,25% considèrent que les sanctions budgétaires sont dures. Par ailleurs, des réformes sont indispensables pour mener à bien les interventions publiques locales. Plus de la moitié des enquêtés trouvent que les réformes attendues sont de type local.

Par ailleurs, à partir du bilan d'activité du dernier quinquennat, de l'année 2014, 407 milliards de dinars sont affectées à la wilaya. Les programmes centralisés concernent le gaz naturel, la bretelle routière pénétrante à l'autoroute est-ouest, le barrage de souk N'Tleta, l'électrification de la voie ferrée, le nouveau CHU et le logement. Sont des projets qui feignent à être réalisés au 31 décembre 2014. Un montant de 186 milliards de dinars dont 126 milliards au titre des plans sectoriels de développement ont été alloués pour les finaliser.

La consommation des crédits attribués par l'État dans le cadre des plans communaux de développement (PCD) est déterminante pour les exécutifs des communes⁴. Cependant, à cause des restrictions budgétaires, les finances de l'État sont en crise. Les PCD ont baissé. Le montant réservé dans le budget primitif de 2017 est modeste. Il est de l'ordre de 12 milliards de centimes.

Un montant de 130 milliards de centimes est prévu pour prendre en charge le système moderne de la biométrie des communes et de la wilaya (dans le domaine services de l'état civil, notamment pour délivrer les passeports et les cartes nationales biométriques), ce montant est énorme compte tenu de ses effets faibles sur le développement local.

4. Perspectives des interventions publiques locales

De multiples prérogatives sont prévues pour les élus locaux dans l'action publique locale. Par ailleurs, l'efficacité et l'efficience de toute politique publique locale, dépend de la capacité des collectivités territoriales à mobiliser des financements. Dans la majorité des cas, le financement des projets de ces collectivités territoriales, dépend des fonds de subventions de l'État central et des péréquations communales qui ne sont pas à l'abri des influences de la crise économique mondiale sur l'économie nationale et locale.

L'amélioration des interventions publiques est nécessaire pour mobiliser les actions du territoire en direction de la population locale. Les actions à entreprendre seront orientées dans l'optique de la durabilité du développement local. Mais les ressources sont rares (Orsenna,E.2008).

La spécificité géographique de la wilaya constitue un obstacle au lancement réel des projets. Les problèmes sont liés aux mouvements sociaux, à l'insuffisance du financement, à la rareté du foncier, aux contraintes d'ordre technique et opposition des citoyens locaux à la réalisation de certains projets sur leurs terrains. 23 projets nécessitent une réévaluation de financement d'un montant total de 568 500 000 ,00 DA, leur aboutissement est primordial et impératif pour finaliser les multiples programmes publics.

Conclusion :

La notion de l'État a évolué de l'État gendarme à l'État-providence. Par la suite, c'est la légitimité du rôle de l'État au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Cependant, les interventions publiques sont développées en faveur de la réduction des interventions publiques. Les populations sont considérées comme des consommateurs de services publics (Jevallier,J,2012) fournis par l'État et les collectivités territoriales. La décentralisation, dans la mise en place et dans la réalisation des projets de développement, est le meilleur moyen pour arriver à identifier les besoins des citoyens locaux et à les satisfaire. Elle permet la mobilisation et la coordination des ressources et des énergies d'un territoire, pour assurer la régulation des espaces et la réduction des déséquilibres régionaux. Des contraintes financières du secteur public sur de deux décennies, ont conduit à un repli de l'action de développement local et à l'accumulation des retards. Il est opportun de doter

les collectivités locales algériennes⁵ des moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'actions multiples de développement local durable.

Les résultats des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou enquêtées sont favorables à la décentralisation et la poursuite du processus de réformes. Elles souffrent d'une part, de la faiblesse du recouvrement d'impôts et taxes locales, et d'autre part, d'une assiette foncière élargie. Le lancement des projets et leur livraison au niveau local ont un impact sur la vie des citoyens et sur l'amélioration du climat socio-économique de la wilaya et des différentes communes. Cependant, ils demeurent insuffisants par rapport aux besoins exprimés.

Pour redynamiser les différentes actions publiques locales, l'implication, des acteurs tels que les pouvoirs locaux, les élus locaux et la population civile, est requise. Le développement des collectivités locales est lié au développement de leurs ressources financières si celles-ci sont décentralisées et ramassées dans le cadre d'une gestion financière saine (Grefte, X. 2005) et (Boukerzaza, H. 1991).

Cependant, la réglementation algérienne^{6,7,8,9} concernant les ressources financières des collectivités territoriales demeure rigide. Le pilotage des projets publics est mené par des organisations publiques telles que: État, administrations, entreprises publiques, collectivités locales. Ces organisations manquent de compétences en matière de gestion des biens publics. Elles doivent s'adapter en perspectives à la nouvelle réalité des besoins exprimés par les citoyens.

Références bibliographiques :

- Alventosa, R. (2012). *Management public et gestion des ressources*. Ed.Lgdj.
- Benachenhou, A. (1976). *Formation du sous développement en Algérie*. Alger: OPU.
- Bénicourt, E., & et Guerrien., B. (2008). *La théorie économique néoclassique*. 3e édition, La Découverte.
- Boukerzaza, H. (1991). *Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie*. OPU.
- Code des collectivités territoriales, 2012.
- Douik, R. (2011). *Tizi-Ouzou, des origines et des mémoires*. Dar Rafik El Maârifa.
- Grefte, X. (1999). *Gestion publique*. Paris: Ed.Dalloz.
- Grefte, X. (2005). *La décentralisation*. Ed.La Découverte.
- Jevallier, J. (2012). *Le service public*. 9ème Edition Puf.
- Journal officiel algérien n°84-06 du 7 février 1984, loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays.

- La loi n°11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.
- La loi n°12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya.
- Orsenna, E. (2008). *Un monde de ressources rares*. France: Ed.Perrin/Descartes et Cie.
- Pigou, A. (1920). *The Economics of Welfare*. Macmillan.
- Rapport sur le bilan global des projets d'investissement enregistrés auprès de l'agence nationale de développement de l'investissement de 2002 à 2017. Juin 2018.

Renvois :

¹CF Annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2015.

²CF Bilans d'activités annuels de la wilaya de Tizi-Ouzou.

³CF Code des collectivités territoriales, Algérie, 2015.

⁴Application du Décret exécutif n° 98 227 modifié et complété du 13/07/1998 relatif aux dépenses d'équipements de l'Etat.

⁵Rattachées au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, 2016.

⁶Référence au Journal officiel algérien n° 84-06 du 7 février 1984, loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays.

⁷Référence au Journal officiel algérien n° 84-14 du 3 avril 1984, décret n° 84-79 du 3 avril 1984, fixant les noms et chefs-lieux des wilayas.

⁸Référence au Journal officiel algérien n° 84-67 du 19 décembre 1984, décret n° 84-365 du 1^{er} décembre 1984, fixant la composition, la consistance et les limites territoriales des communes.

⁹Référence au Journal officiel algérien n° 84-06 du 7 février 1984, loi n° 84-09 du 4 février 1984, relative à l'organisation territoriale du pays.

Annexe : Questionnaire adressé aux Comptables Publics Communaux

Veuillez cocher la réponse choisie

Q01: Responsabilités du Comptable Public Communal

Elargies	Tutelles	Décentralisées	Limitées

Q02: Textes Réglementaires régissant la commune

Rigides	Souples	Flexibles	Réformables

Q03: Opérations des Recettes de la commune

Elargies	Tutelles	Décentralisées	Limitées

Q04: Opérations des Dépenses de la commune

Elargies	Tutelles	Décentralisées	Limitées

Q05: Exécutions des Recettes Communales

Rigides	Bureaucratiques	Flexibles	Réformables

Q06 : Exécutions des Dépenses Communales

Rigides	Bureaucratiques	Flexibles	Réformables

Q07 : Contrôles budgétaires

Rigides	Bureaucratiques	Flexibles	Réformables

Q08 : Dérogations budgétaires

Rigides	Bureaucratiques	Flexibles	Réformables

Q09 : Sanctions budgétaires

Dures	Bureaucratiques	Flexibles	Réformables

Q10 : Réformes Budgétaires

OUI	Discutables	Libres	NON